



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

Date de convocation : 31/03/2026

Date d'affichage : 31/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Alain DEHAIS, Priscille CLEMENT, Gilles BIMONT, Pascal CAILLY, Fabrice LANGEVIN, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN, Fanie EVRARD, Candice BILLIER, Romain OSVALT, Gilles LECLERC, Dominique DARBON

Etaient Absents : Yann TROTEL

Mme Anne-Marie ARTUR a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	18
Pouvoirs	0
Votants	18

OBJET :

DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE APRES-MIDI FESTIVE DANS LE PARC DU PRIEURE PAR L'ESPACE GEORGES THURIN

La municipalité a reçu un mail de l'E.G.T. qui, dans le cadre du renouvellement de son projet social, est amené à réaliser un diagnostic de territoire sur son secteur d'intervention, dont la commune de Rouxmesnil-Bouteilles fait partie intégrante.

A ce titre, il apparaît essentiel de pouvoir recueillir l'expression et les besoins de nos administrés. L'E.G.T. souhaiterait ainsi organiser une après-midi festive le mercredi 6 mai de 15h à 17h, devant la mairie.

Cet évènement permettrait de favoriser un temps de rencontre convivial entre les habitants et l'équipe de l'E.G.T., tout en permettant de faire connaître ses actions et les services proposés.

Diverses animations seraient mises en place, notamment un atelier de maquillage pour les enfants, des structures gonflables, un espace de jeux extérieurs ainsi que d'autres activités en cours d'élaboration.

Les élus seraient les bienvenus et invités à y contribuer également.

Des crêpes et du café seront offerts aux participants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable à l'organisation de cette après-midi festive dans le parc du prieuré.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20260407-43-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026
Publication : 14/04/2026